

## Infos du Port

**Navettes** : 30 mars au 30 Avril : 9h - 12h / 14h - 18h

**NB**: (Pas de navette entre 12h et 14h)

**Grutage et essence** : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 17h00

(Hauteur d'eau minimum : 5 mètres)

**Rappel** : le port sera exceptionnellement ouvert le samedi 30 et le dimanche 31 mars à l'occasion du Weekend de Pâques.

Les professionnels ont pu mettre les bateaux à l'eau durant la semaine précédente.



## Commission des mouillages

La commission s'est réunie le 4 mars 2024, vous trouverez le compte rendu en cliquant [ICI](#)

## CLUPP et Conseil Portuaire en images

*N'oubliez pas de vous inscrire avant le 14 avril pour pouvoir voter*

*Pour connaître les candidats soutenus par l'ADUPP Cliquez [ICI](#)*



## Usager

- Tous les Usagers disposant d'un contrat de plus de 6 mois peuvent demander au gestionnaire du port à être inscrit au CLUPP.
- L'inscription sur le registre s'effectue à la capitainerie.



## CLUPP

- Il se réunit une fois par an à l'initiative du maire afin de présenter le budget du port.
- Il désigne ses représentants (3 titulaires et 3 suppléants) qui siègeront au conseil portuaire pour une durée de 5 ans.



## Conseil Portuaire

- Le maire ou son représentant
- Membres du personnel communal
- Les représentants du CLUPP: (3 titulaires et 3 suppléants)
- Les représentants des services nautiques, des associations sportives et touristiques liées à la plaisance, désignés par le maire. (3 titulaires et 3 suppléants) .
- Un représentant des pêcheurs



**.Rappel** de l'obligation d'attacher le coupe-circuit au barreur (poignet ou jambe) pour les bateaux hors-bord, dès lors que le moteur est allumé. [CLIQUEZ Ici](#)